

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE ET CHAIL

LETTRE D'INFORMATION - DÉCEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Un projet éolien est en cours de développement sur votre commune. Ce projet, porté par la société Epuron - Groupe ERG, fait suite à la délibération favorable de principe de vos élus pour l'étude de ce projet.

Une fois **la faisabilité de ce projet avérée en mars 2018**, ce projet a commencé par deux permanences publiques d'information qui ont eu lieu dans les deux mairies respectives. Des bureaux d'études spécialisés ont ensuite démarré leur travaux à partir de juillet 2018 pour analyser finement les différents aspects environnementaux, acoustiques et paysagers du territoire.

Au cours de ces études d'une durée d'un an, il nous semble indispensable de **vous solliciter à chaque grande étape de la conception de ce projet**. Cette concertation prend la forme d'ateliers. Deux des cinq ateliers prévus ont ainsi été organisés en septembre et en octobre 2018. **Les comptes-rendus ont été rédigés et sont disponibles** en mairie et sur notre site internet.

Sur la demande des participants, **cette lettre présente les modifications du projet et engagements pris à ce jour par la société Epuron** suite aux réflexions menées lors de ces ateliers.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Clément Mione
Chef du projet de Saint-Vincent-la-Châtre et de Chail





L'éolien représente un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables. C'est une solution performante et écologique qui utilise une ressource gratuite et inépuisable. Son exploitation participe à l'émancipation énergétique du pays tout en proposant emplois et dynamisme économique aux territoires d'implantations.

L'énergie éolienne répond à l'objectif fixé par l'État dans le cadre de la loi de Transition Énergétique et Pour la Croissance Verte. En effet, un des objectifs est de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Cet objectif est décliné aux échelles régionales et départementales.

La zone sélectionnée sur vos communes résulte d'une étude du potentiel éolien. Éloignée d'au moins 500m des habitations, elle se situe sur les hauteurs du territoire. Le vent y est suffisamment soutenu et régulier pour concevoir un projet. Un parc de 4 éoliennes, par exemple, permettrait d'alimenter environ 12 500 personnes*, soit 25% de la population de la Communauté de communes du Mellois en Poitou.

Un mât de mesures de vent sera installé en mars 2019 au nord de la zone. La carte ci-contre présente son emplacement. Il aura une hauteur de 103m et sera muni d'anémomètres, pour mesurer la vitesse des vents, de girouettes, pour déterminer la direction des vents, d'un thermomètre, d'un baromètre, pour mesurer la pression de l'air et de micros à ultrason, pour quantifier l'activité des chauves-souris.

Quel projet de parc éolien ?



Entre
3 et 6
éoliennes



200m

Hauteur maximum des éoliennes (à définir)



12 500
Personnes
alimentées*

UN PROJET CO-CONSTRUIT



Comment participer à la définition du projet éolien ?

La consultation du public est obligatoire pendant la phase d'enquête publique, une fois que le projet est figé et les demandes d'autorisations déposées à la Préfecture.

Epuron souhaite aller plus loin et invite les élus, riverains et curieux à participer à la conception du projet en amont, pendant la phase de développement. Cela prend la forme de différents événements, notamment d'ateliers. Ces temps d'échange donnent l'opportunité aux participants de faire évoluer le projet pendant chaque grande étape de celui-ci et de s'exprimer.

Les deux prochains ateliers auront lieu au cours du printemps 2019. Ils viseront à répondre aux questions suivantes : « Quelle meilleure implantation pour notre parc éolien ? » Et « comment intégrer au mieux un projet éolien sur notre territoire ? ». La date de ces événements vous sera communiquée par des affichettes distribuées dans vos boîtes aux lettres, sur notre site internet et par affichage en mairie notamment.

*Hypothèse pour un projet de 4 éoliennes de 3MW - Consommation d'un foyer 4700kWh/an (moyenne calculée sur l'ensemble des foyers français) source CRE « Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel » - 2^{ème} trimestre 2018 - 2.2 personnes par foyer source INSEE Première n° 1663 d'août 2017.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF



Certains riverains ont exprimé leur désir de s'impliquer davantage dans le projet éolien. Afin de répondre à ces attentes, j'ai le plaisir vous annoncer **la mise en place d'une opération de financement participatif.**

Le financement participatif prend la forme d'un prêt, à la différence que le prêteur est un groupement de particuliers, et non une banque. **C'est l'opportunité de devenir acteurs de la transition énergétique tout en bénéficiant des intérêts de la somme prêtée.**

L'objectif est fixé à 50.000€, avec un déplaçonnement de 20.000€ supplémentaires si cet objectif est atteint au cours du premier mois de la campagne. Cette somme servira à financer l'installation du mât de mesures de vent.

La société Lendosphere nous accompagne dans cette démarche. Les modalités complètes seront très prochainement présentées sur leur site internet : www.lendosphere.com.

Il est de notre devoir de vous rappeler que l'investissement dans des projets comporte des risques (d'illiquidité, opérationnels, techniques, juridiques, administratifs et financiers). N'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas parfaitement. **Une permanence publique d'information sera organisée afin de répondre à vos questions concernant cette opération le samedi 12 janvier 2019 matin à la mairie de Saint-Vincent-la-Châtre.**

LE POINT SUR LE PAYSAGE

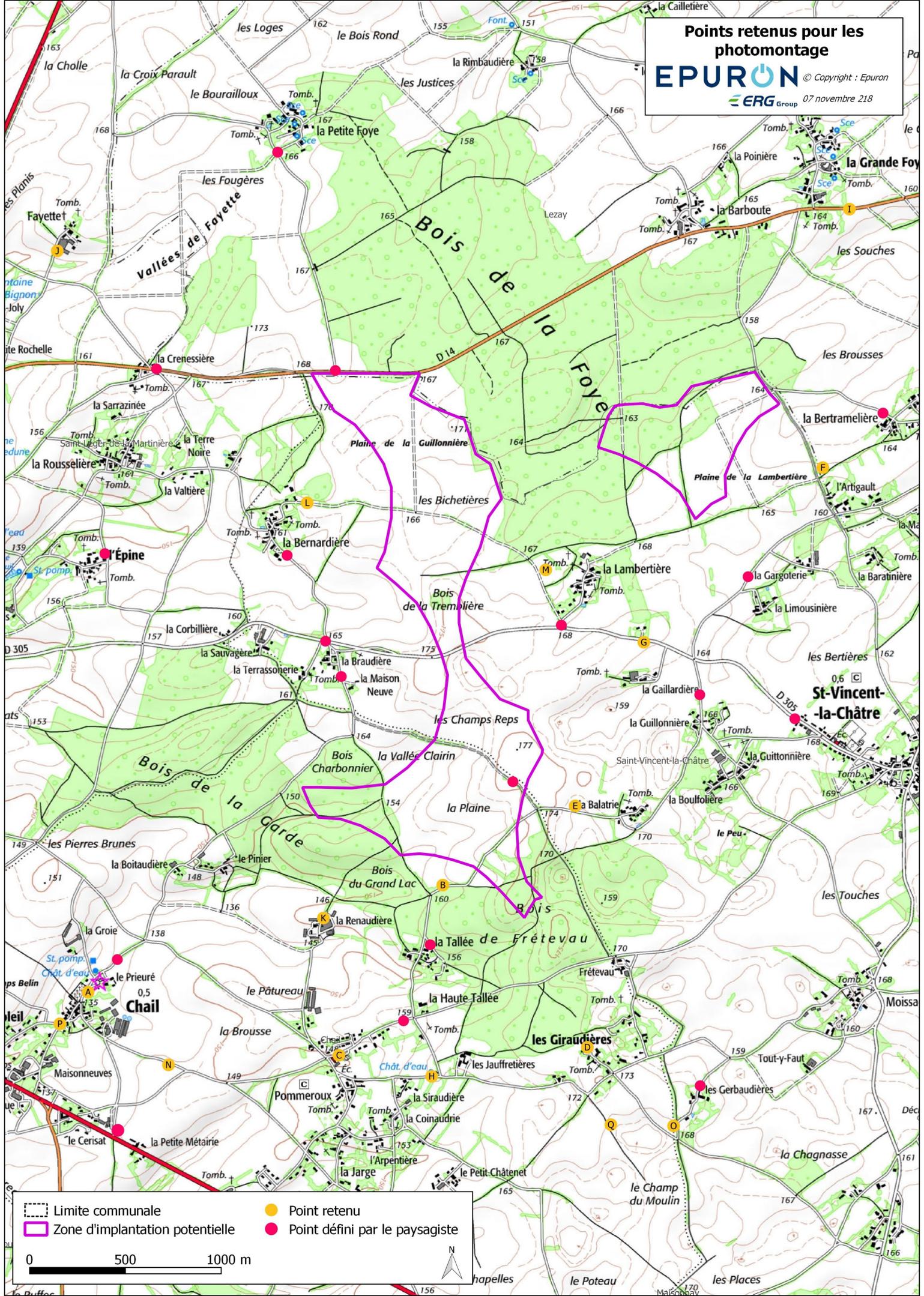


L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'étude Encis Environnement, basé à Limoges. Elle permet d'analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau structurant. Pour ce faire, Encis Environnement dispose de plusieurs outils techniques et d'experts paysagistes.

Des photomontages seront réalisés afin d'apprécier l'intégration du parc dans le paysage. Cela consiste à intégrer numériquement des éoliennes sur des photographies de panoramas. Les ● sur la carte ci-contre représentent les points de vue sélectionnés par l'expert paysagiste dans le cadre des études.

Lors de l'atelier de concertation numéro 2, la société Epuron a demandé aux participants de définir 5 points de vue qui leur semblent importants pour la réalisation de photomontages. Ce sont au total 17 points de vue qui ont été retenus et sont représentés par un ● sur la carte. Les photomontages seront mis à votre disposition une fois réalisés. Les plus représentatifs seront intégrés à l'étude d'impact.

De plus, pendant l'atelier, les participants ont montré leur intérêt d'accompagner Epuron pour la réalisation des photographies. **Cette journée sera organisée au cours du premier trimestre 2019. Afin de recevoir une invitation et pour des raisons d'organisation, merci de bien vouloir me faire part de votre désir de participation avant le 11 janvier 2019 aux coordonnées en dernière page.**



Limite communale	Point retenu
Zone d'implantation potentielle	Point défini par le paysagiste

0 500 1000 m

N



L'étude acoustique est réalisée par le bureau d'étude GANTHA, basé à Poitiers. Elle se décompose en trois étapes :

1 - **Campagne de mesures** : des microphones sont placés au niveau des hameaux les plus proches afin de déterminer le niveau de bruit (sans éolienne).

2 - **Calculs prévisionnels** du bruit des éoliennes : l'expert acousticien simule numériquement la présence des éoliennes et la propagation du bruit dans l'environnement.

3 - **Analyse des simulations** : des mesures de réduction sont définies pour limiter et contrôler ces émissions sonores.

Lors de l'atelier de concertation, les participants ont été invités à proposer les 3 hameaux nécessitant l'installation d'un sonomètre. C'est un total de 12 propositions qui est ressorti de ce travail. **L'ensemble de ces propositions sera intégrée à la campagne de mesures.** L'expert acousticien a complété ces propositions par l'ajout de point de mesures pour un total de 16 points, présentés sur la carte ci-contre.

Ce sont **deux campagnes de mesures acoustiques de 3 semaines** chacune qui seront réalisées : l'une en période hivernale et l'autre en période estivale.

Si vous habitez dans un des hameaux identifiés sur la carte ci-contre et que vous souhaitez accueillir un sonomètre, merci de bien vouloir me contacter.

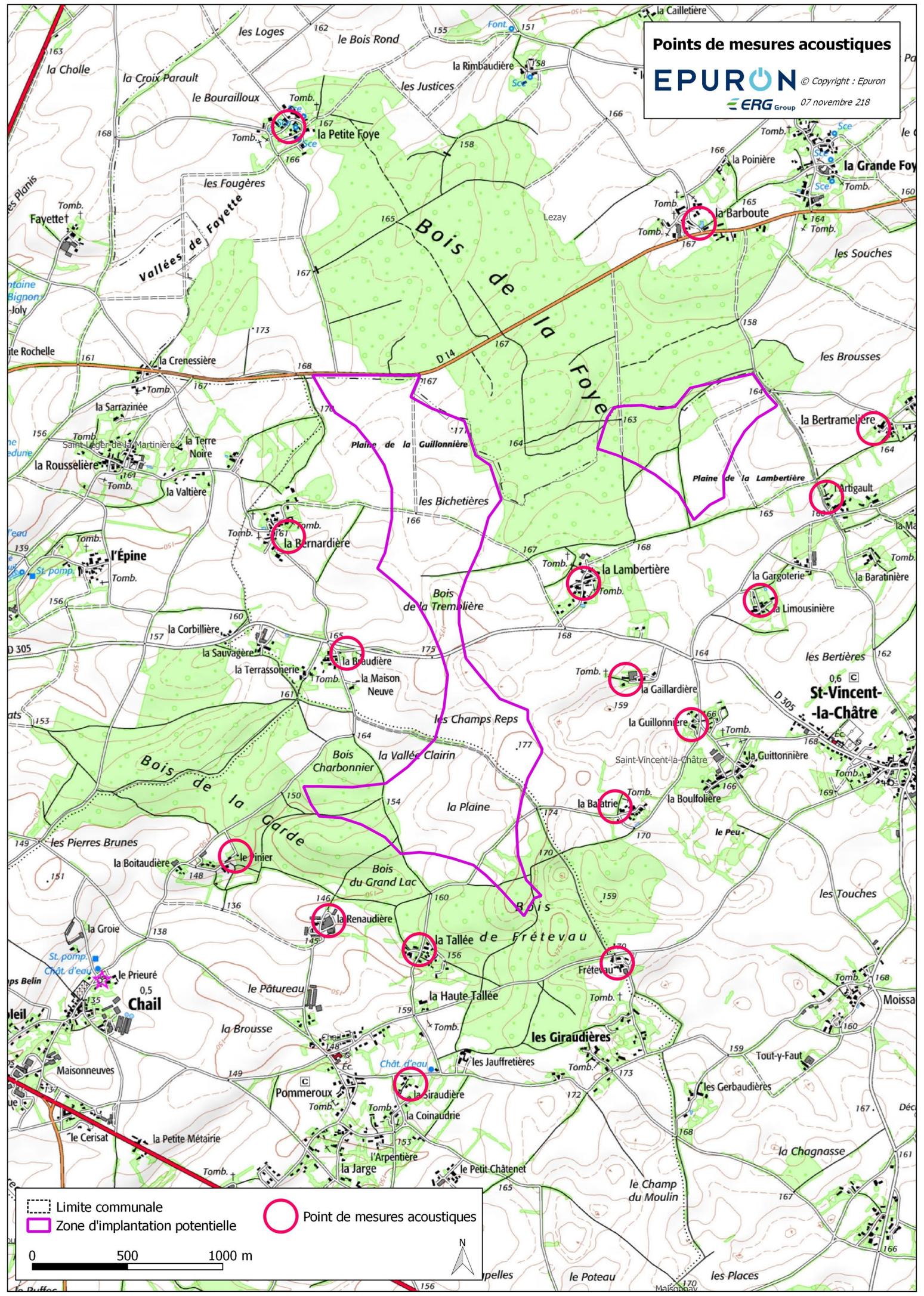


Les études environnementales sont réalisées par le bureau d'étude NCA, basé à Poitiers. Elles ont démarré en juillet 2018 et dureront une année. Dans un premier temps, un inventaire des espèces (flore et faune) est effectué. L'objectif étant d'adapter le parc éolien en fonction des sensibilités rencontrées.

La volonté de faire un projet respectueux de l'environnement a été fortement exprimé lors des ateliers de concertation. Un point d'inquiétude concernait notamment le démantèlement de la fondation. Pour rappel, selon la réglementation en vigueur, la fondation doit être enlevée sur 1m de profondeur sous terrain agricole et 2m sous terrain forestier.

Pour répondre à ces attentes, **la société Epuron s'engage exceptionnellement à enlever la totalité du massif en béton que forme la fondation lors du démantèlement du parc éolien.** Un courrier d'engagement sera écrit prochainement à destination des mairies de Saint-Vincent-la-Châtre et de Chail. Cet engagement sera également incorporé au dossier de demande d'Autorisation Environnementale et constituera une obligation pour le propriétaire du parc éolien.

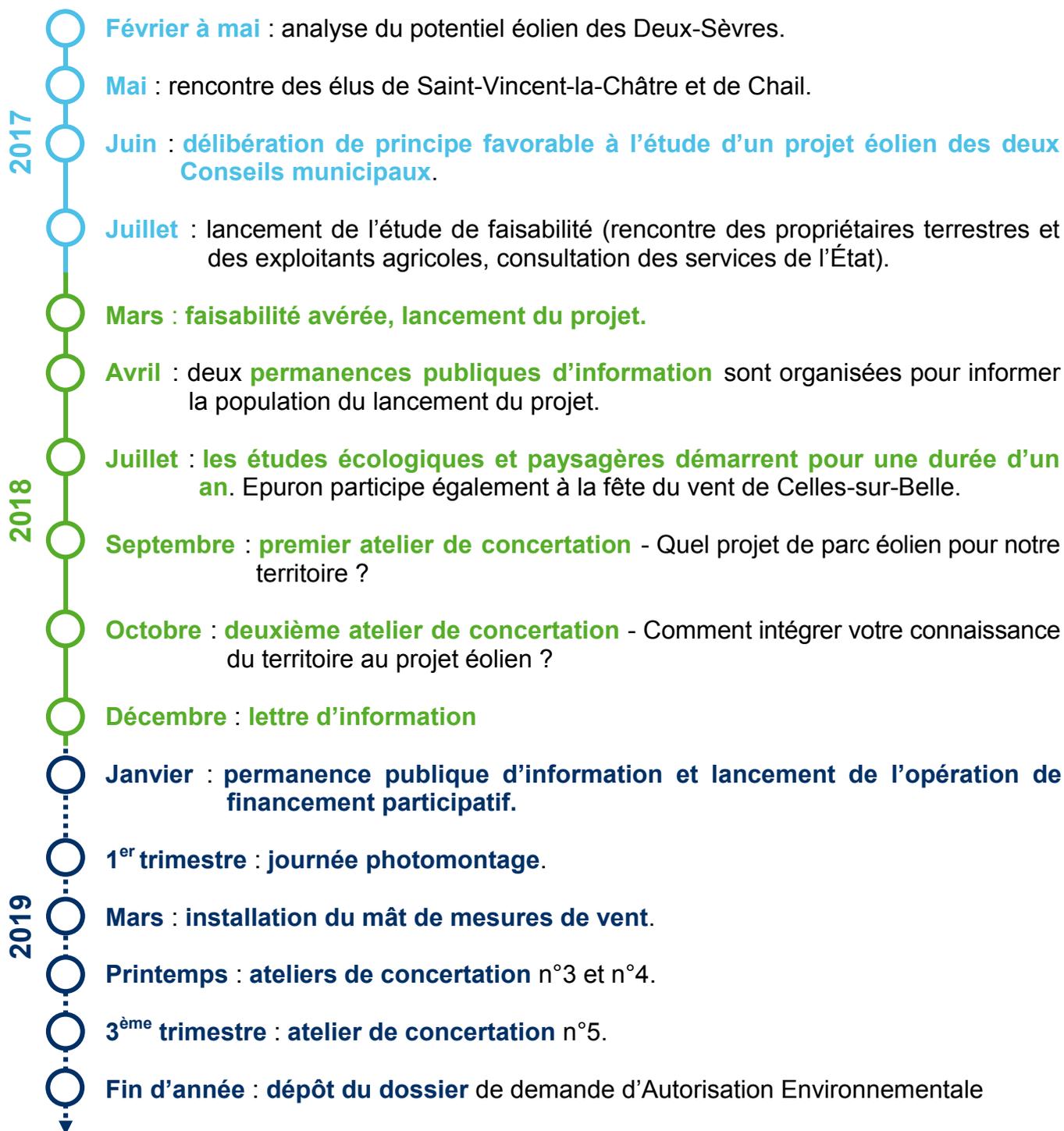
Enfin, de nombreuses informations ont été communiquées lors de l'atelier n°2 concernant les espèces présentes sur le site. Ces informations ont été transmises au bureau d'étude afin de confirmer leurs observations. Des activités de chasse et d'équitation ont également été recensées sur le site. **Une attention particulière sera portée à ces pratiques sportives** afin que le parc éolien ne soit en rien une gêne.



Limite communale
 Zone d'implantation potentielle
 Point de mesures acoustiques

0 500 1000 m

N



Pour nous contacter

Clément MIONE
 Chef de projets éoliens
c.mione@epuron.fr
 02 53 35 54 73

Toute l'actualité sur le projet

Rendez-vous sur le site internet
 d'EPURON
www.epuron.fr
 => onglet « Nos réalisations », « Parc
 éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Chail ».